

# **SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS**

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 JUILLET 2015**

Le 6 juillet 2015, se sont réunis en mairie de Marvelise :

-Jean-Marie JACOB, président

-Cyril CORNEVAUX et Francis LHOMME, vices présidents

-Les délégués : Guy SAINTVOIRIN, Nicolas LHOMME, Jérôme SIMEANT, Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Fabien PIERROT, Jean François GREMAUX, Christian MORA

-Jean Pierre HEMARD, cabinet ACESTI

-Alain ENAMORADO, Véolia

-Michel BOURRELIER, MBConseils

### **1 : Présentation des projets de travaux :**

Jean Pierre HEMARD présente les deux projets pour lesquels il est maître d'ouvrage :

-remplacement des canalisations dans la traversée d'Accolans :

Ces travaux sont dictés par la réfection de la voirie programmée par la commune avec aménagement de la traversée du village. Le remplacement de la canalisation datant des années 60 avec reprise des branchements est estimé à 165 240 € HT.

- Renouvellement de la liaison cimetière de Geney/réservoir d'Onans :

C'est la première priorité de la liste des travaux de l'étude diagnostique établie par Véolia, compte tenu de la fréquence des casses. 3 465 mètres de conduite des années 50 sont à remplacer pour un coût estimé de 298 911 € HT.

Les estimations sont au plus juste. Les travaux pourront faire l'objet de tranches fermes et de tranches conditionnelles. La première étape est la recherche de financements.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les deux projets, mandate le président pour signer les pièces des marchés et pour demander les subventions.

### **2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 9 avril 2015 :**

Ce compte rendu appelle quelques remarques :

-les réfections de sol sont réalisées sans joint de raccord en émulsion,

-Véolia n'a pas encore fait de proposition unique d'entretien des poteaux d'incendie,

-Véolia ne transmet pas au président les volumes mensuels.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **3 : Alimentation de la ferme FOLLE à Onans :**

Le cabinet ACESTI propose une extension en traversée en diamètre 60 et la pose d'un regard en attente de 4 branchements, et un piquage sur l'extension pour alimenter un hangar agricole en 32.

Ces travaux sont à la charge de la commune d'Onans mais sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, approuvés par une délibération du conseil municipal d'Onans.

Deux entreprises ont répondu : DODIVERS à 7 069 € HT et PERIGUET à 6 729 € HT. Cette dernière est retenue à l'unanimité.

### **4 : Présentation du RAD 2014 par VEOLIA :**

Alain ENAMORADO détaille les principales lignes du RAD 2014. Le fait le plus marquant est le rendement réseau qui a encore chuté, passant de 67 % à 62.8 %.

Contractuellement, le syndicat est en droit d'infliger des pénalités à Véolia. MBConseils a fait le calcul ; ces pénalités s'élèveraient à 3 671 €.

Alain ENAMORADO souligne l'effort fait par Véolia en recherche et réparations de fuites, qui se retrouve sur le CARE, avec le coût de main d'œuvre et de sous-traitance qui sont en forte

augmentation, rendant le bilan annuel négatif. En parallèle, le président fait valoir les importants travaux de renouvellement de canalisations prévus par la collectivité, même si ces travaux auraient dû être engagés depuis longtemps.

Après discussions, le syndicat décide de ne pas appliquer les pénalités cette année, sous réserve qu'un véritable partenariat s'engage entre la collectivité et le fermier, pour remonter le rendement à 72%, engagement contractuel.

MBCconseils note un retard sur le programme de renouvellement et le mauvais état des ouvrages. Il enverra le rapport photo de la visite du 27 novembre 2014 à Alain ENAMORADO. A noter que le contrat prévoit le renouvellement de 3 branchements en moyenne par an, en garantie de renouvellement et non en renouvellement programmé.

Le président s'étonne du décompte de reversement de la part syndicale qui est diminuée des annulations de factures (105.81 €), de non valeurs (45.46 €), d'impayés précédents (91.97 €), et d'impayés (633.96 €), soit au total 785.23 €. Sur 19 502.31 €, il n'est reversé que 18 717.08 €. Véolia devra fournir les explications ou reverser la totalité de la part syndicale.

Suite à la difficulté exprimée par les élus pour joindre Véolia, Alain ENAMORADO précise que le nouveau numéro d'appel pour tous est le 0969 323 458. Pour les élus, et seulement eux, il donne le numéro de l'agence de Lure : 03 84 89 02 79.

#### **5 : Présentation du RPQS par MBCconseils :**

Michel BOURRELIER présente le projet de RPQS qu'il a dressé avec les éléments du RAD et ceux fournis par la collectivité. Ce rapport doit être approuvé par délibération et transmis aux communes adhérentes dans les six mois. Les volumes prélevés ont augmenté de 20 % et les volumes vendus ont diminué de 8%. Ceux vendus en gros à Brétigny ont chuté de 41 %. Au global, le prix du m3 TTC est stable : 2.40 € pour 2.38 en 2013, soit un des prix dans les plus bas du département. La vente d'eau a rapporté 30 232 € pour le syndicat. Le taux de renouvellement des canalisations sur les cinq dernières années est de 0.52 %. Les analyses ont toutes été conformes. L'état de la dette est de 0. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **6 : DUP :**

Le dossier avance, il est maintenant en préfecture en attente de l'ouverture de l'enquête publique.

#### **7 : Convention de vente en gros avec Brétigny :**

Madame le maire de Brétigny a souhaité une modification de la convention pour augmenter le volume maximum afin de remplir le réservoir après lavage de celui-ci, après accord du syndicat et du fermier.

Adopté à l'unanimité.

A noter qu'une visite des installations de Brétigny est programmée le 4 août prochain.

#### **8 : Prix de l'eau :**

Les travaux programmés, même subventionnés, nécessitent un réajustement de la part syndicale (actuellement part fixe : 3.05 €, 1ere tranche : 0.35/m3 ; 2eme tranche : 0.33 €/m3 et 3eme tranche : 0.30 €/ m3).

Sur proposition du président, et dans l'attente des résultats des appels d'offres, la part fixe est augmentée de 10 € et le prix du m3, dans toutes les tranches, de 0,1 €/m3.

Adopté à l'unanimité.

#### **9 : Questions diverses :**

##### **9.1. Indemnité de la secrétaire d'Ettrape :**

Vu les difficultés administratives pour rémunérer la secrétaire des services rendus, un chèque cadeau lui sera offert.

**9.2. Adresse mail du syndicat, page internet sur le site d'Accolans :**

Le syndicat s'est doté d'une adresse mail : [syndicat.abbaye@gmail.com](mailto:syndicat.abbaye@gmail.com) et une page lui est consacrée sur le site de la commune d'Accolans : **accolans.fr**

La séance est levée à 23 heures 30.

Dressé par MBConseils, le 11 juillet 2015